

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Mercredi 05 Avril 2023 - 19h30 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 46/68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	Jean-François PERE	AYZIEU	Jean Bernard LABROUCHE
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	Daniel DELBARRE
BOURROILLAN	-	CASTEX D'A.	Mehenna IDIR
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean Pierre ROMA	DEMU	Sébastien RAMAJO
ESPAS	Pierre CAZERES	EAUZE	Marie-Claire COLLADELLO
LANNE-SOUBIRAN	Guillaume COURALET	ESTANG	Philippe CESAR
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	Gilles SARRAUTE
LE HOUGA	-	LAREE	Patrick ARNAUD
LOUBEDAT	Daniel OREJA	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	-
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	Serge DUCAMIN	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	-	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	Philippe BUSQUET	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	Franck DUFAU	AVERON-BERGELLE	-
ST CHRISTIE D'A.	-	BOUZON-GELLENAVE	Bernard VOLPATO
ST GRIEDE	Hélène LAFONTANG	CASTELNAVET	Fabien CASSIN
SION	Michel BRAGAGNOLO	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	Jean Pascal LAFFITTE
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	Bernard BARRAIL	LOUSSOUS-DEBAT	-
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	Florian SUS
ARMOUS ET CAU	Gilles SAINT LANNE	POUYDRAGUIN	Xavier DANDO
LOUSLITGES	-	SABAZAN	-
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	-	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	Chantal DUBOR	GAZAX ET B.	Fabrice CARRERE
COULOUME-M	-	LUPIAC	Bernard LUIS
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	Armel LAFFONT
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	Jean Luc GARROUSIA
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : Jean-Paul DOUBRERE, Bernard MENACQ, François HOSTIER, Claude DUPOUY

Le Président du syndicat, Michel CHANUT, donne l'ordre du jour de la réunion :

- **Approbation du compte de gestion et compte administratif 2022 ;**
- **Affectation des résultats 2022 ;**
- **Vote du budget primitif 2023 ;**
- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 du 01/01/24 ;**
- **Passage à la nomenclature M57 : approbation du règlement budgétaire et financier du syndicat ;**
- **Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;**
- **Questions diverses.**

Il propose également de rajouter une délibération qui concerne l'aide du syndicat à la commune de Monguilhem pour la création d'un fossé à redents permettant de freiner l'eau avant qu'elle n'arrive au niveau du quartier de la ville basse et qui a connu plusieurs épisodes d'inondation par le passé. Le comité syndical approuve le rajout de cette délibération.

Monsieur DROUARD est nommé secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Président demande à l'assemblée la nomination de Mr Drouard pour la lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion. L'assemblée valide à l'unanimité.

Le Président sort de la salle afin de ne pas prendre part à la lecture et au vote du compte administratif.

Investissement

<u>Dépenses</u>	-	Prévues	206 975.31
	-	Réalisées	18 960.00
	-	Reste à réaliser	.00

<u>Recettes</u>	-	Prévues	210 135.18
	-	Réalisées	76 041.19

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	-	Prévues	506 565.31
-----------------	---	---------	------------

	- Réalisées	109 247.75
<u>Recettes</u>	- Prévues	123 000.00
	- Réalisées	108 915.23

Résultat de clôture

Investissement	+ 57 081.19
Fonctionnement	- 332.52
	<hr/>
	+ 56 748.67

Le compte administratif étant en tous points concordant avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur, l'ensemble, mis au vote est accepté à l'unanimité.

Affectation des résultats de 2022

Le compte administratif fait apparaître :

- En investissement :	Un excédent de	+ 57 081.19
	Un déficit reporté de	- 3 159.87
	Soit un excédent de	<hr/> + 53 921.32

Ce résultat de clôture faisant apparaître un solde positif, il convient de l'affecter en report au compte 001

- En fonctionnement :	Un déficit de	- 332.52
	Un excédent reporté	+ 390 685.18
	Soit un excédent de	<hr/> + 383 232.79

Ce résultat de clôture faisant apparaître un solde positif, il convient de l'affecter en report au compte 002.

L'affectation des résultats ne faisant l'objet d'aucune question, l'ensemble est mis au vote et accepté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget proposé, toutes opérations confondues est équilibré à un montant de recettes et de dépenses de **807 862,43**

602 459,46 en section de fonctionnement

205 402,97 en section d'investissements

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du 1 mars 2023.

Ce budget doit permettre également le financement de l'étude DIG-PPG, ainsi que la participation au projet de territoire Midour.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES (ventilé par articles)

Chap/Art.	Désignation	BP 2022	Propositions 2023
O11	Charges à caractère général	306 760,00	411 950,00
O12	Charges de personnel et frais assimilées	49 800,00	52 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 300,00	9 500,00
67	Charges exceptionnelles	140,00	200,00
O22	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	371 000,00	478 650,00
O23	Virement à la section d'investissement	135 083,99	123 328,14
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	481,32	481,32
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	506 565,31	602 459,46

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

74	Dotations, subventions et participations	123 000,00	219 226,67
OO2	Résultat reporté		383 232,79
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	123 000,00	602 459,46

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	112 500,00	100 328,14
21	Immobilisations corporelles	69 960,00	71 000,00
23	Immobilisations en cours	4 515,31	3 802,64
O20	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	191 975,31	180 130,78
O41	Opérations patrimoniales	15 000,00	25 272,19
	Restes à réaliser N-1		
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 975,31	205 402,97

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

13	Sbventions d'investissement reçues	52 000,00	2 400,00
10	Dotations fonds divers	7569,87	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	59 569,87	2 400,00
O21	Virement de la section de Fonctionnement	135 083,99	123 328,14
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	481,32	481,32
41	Opérations patrimoniales	15 000,00	25 272,19
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT + ORDRE	210 135,18	151 481,65
	Solde positif reporté ou anticipé (R001)		53 921,32
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT + ORDRE	210 135,18	205 402,97

Après analyse en détail des sommes affectées dans chaque chapitre, ce budget primitif 2023 est mis au vote et accepté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DU 01/01/2024

Le président explique que la nomenclature comptable va évoluer et passer du M14 au M57 au 1^{er} janvier 2024.

Les principales différences résident dans le fait qu'il n'y aura plus de compte de gestion et de compte administratif.

Cela facilitera les choses car il n'y aura plus qu'un compte à voter.

Également une autre différence majeure, qui impactera peu le syndicat, mais il y aura la possibilité de faire des provisions notamment pour les budgets assainissement des communes par exemple.

Le Président explique que même si le passage à la M57 est obligatoire le syndicat doit délibérer.

L'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

NOMENCLATURE M57 : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SYNDICAT

Avec le passage à la M57, il est proposé un règlement budgétaire et financier. Ce dernier a été envoyé avec la convocation.

Le comité syndical approuve le règlement budgétaire et financier du syndicat à l'unanimité.

NOMENCLATURE M57 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'IVESTISSEMENT

Le Président explique que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Il indique également qu'il n'est pas favorable à la mise en place de la fongibilité des crédits car la démocratie n'est pas de dire après ce qu'on a fait mais plutôt de le signaler avant. Enfin le Président termine en expliquant qu'il y a déjà suffisamment de liberté qui est laissée à l'autorité territoriale mais que ce constat n'engage que lui.

La mise en place de la fongibilité des crédits est mise au vote de l'assemblée :

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 5

Suite à l'adoption de la fongibilité des crédits le Président demande de statuer sur le taux maximum par chapitre au-dessus duquel l'avis du comité syndical sera nécessaire (le maximum étant de 7.5 % par chapitre). Le Président propose un taux de 4 %.

Le comité syndical approuve un taux maximum de 4 % par chapitre à l'unanimité

Aide financière commune de Monguilhem

Le technicien rappelle que lors de la dernière réunion du syndicat qui concernait le Débat d'Orientation Budgétaire il a été évoqué l'octroi d'une aide auprès de la commune de Monguilhem concernant la création d'un fossé à redents permettant de freiner les écoulements d'eau avant le quartier de la ville basse. Comme indiqué lors du DOB le montant de l'aide est de 15 496.5 € TTC soit 33 % du montant total des travaux subvention déduite.

Il convient alors de délibérer concernant celle-ci.

La Participation du SMBV Midour-Douze à la commune de Monguilhem concernant la création d'un fossé à redent à hauteur de 15 496.5 € TTC est mise au vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Demaquillé, délégué de Monguilhem, étant concerné directement par cette délibération sort de la salle et ne prend pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

CODRE (Comité Départemental des Ressources en Eau du Gers)

Le Président explique qu'il participé à la réunion du CODRE. Ont été présenté lors de cette réunion :

- Le bilan de la situation hydrologique et les prévisions saisonnières
- Le suivi de crise

Lors de cette réunion il a beaucoup été question de la Neste car il y a un gros déficit d'eau dû à un faible enneigement. A priori les lacs de piémont seraient pleins à peine au trois quart et la fonte des neiges est déjà bien entamée ce qui fait qu'aujourd'hui tout le monde est très inquiet.

Le Président fait part de son impression laissée par cette réunion qui selon lui était faite pour nous préparer aux futures restrictions d'eau.

Il a également été annoncé que l'on devrait avoir une présentation de la situation hydrologique courant mars ou avril.

Réunion avec les Présidents d'ASA

Comme expliqué lors de la dernière réunion, le syndicat est allé avec l'Institution Adour ainsi que la Chambre d'Agriculture du Gers à la rencontre des Présidents d'ASA dans le cadre du Projet de Territoire Midour. Le but étant de réfléchir aux stockages à remplissage hivernal (Création ou réhausse de digues existantes).

3 ASA ont été rencontrées : Bouzon-Gellenave, Pouydraguin et Caupenne d'Armagnac.

Les rencontres se sont très bien déroulées avec un accueil plutôt favorable à la démarche. L

L'ASA de Laujuzan doit être démarchée également.

Réutilisation des Eaux Usées de Nogaro

Concernant la réutilisation des eaux usées de Nogaro se pose actuellement la question du traitement bactériologique et chimique. Pour la station de Mont de Marsan qui doit également faire l'objet d'une réutilisation des eaux usées ces questions ne se posent pas car la station est plus grosse et utilise des processus de traitement plus performant que n'ont pas les stations plus petites qui fonctionnent entre autres avec des lagunages.

Le Président ajoute que le volume des réutilisations est estimé à plus ou moins 500 000 m³ / an et que si pour des raisons techniques, administratives, sanitaires elles ne peuvent aboutir des solutions alternatives rapides devront être trouvées.

Monsieur Drouard, explique que si le projet de réutilisation des eaux usées de Nogaro a du mal à se mettre en place il s'agit d'une question de finance car au niveau technique cela fonctionne très bien dans les autres pays.

Une question est soulevée quant au stockage de l'eau dans les bassines et notamment sur leur acceptation, ce à quoi le Président répond que le projet de territoire a été validé par tous les acteurs et notamment les associations environnementales.

Route du Moulin de Marguestau

Le Syndicat a écrit au Département (porteur du projet) en février dernier afin d'avoir des nouvelles du projet de remise en état de la continuité écologique du seuil de Marguestau. Ce dernier vient de répondre qu'il a obtenu les aides de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et que les travaux consisteront à pérenniser le tracé de la Douze dans son lit actuel, de remplacer le ponceau par un portique et de combler le canal du moulin. Les travaux auront lieu entre août et novembre 2023.

Protection de la route de Pouydraguin

Le dossier de déclaration de travaux a été validé par la DDT, l'intervention de l'entreprise Montieux est prévue pour début juillet.

Pour rappel les travaux consistent en une protection de la berge par tunage triple rideau.

Intervention de la CATER du Département sur l'érosion des sols

Le technicien indique qu'il a participé à une journée sur l'érosion des sols organisée par le Département du Lot et Garonne dans laquelle est intervenue le syndicat mixte EPIDROPT. Ce dernier, sur un territoire également très sujet à l'érosion des sols, a mis en place un programme d'action dans lequel il met à disposition des mélanges grainiers auprès des agriculteurs afin de couvrir les sols.

L'idée serait de s'inspirer de ce qui a été fait sur ce syndicat afin de le transposer sur notre territoire et d'en faire une action phare du futur PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) du syndicat. Pour ce faire la CATER nous apporte son appui technique.

Voir présentation du Département du Gers

Le Président réagit à la présentation du Département en indiquant que l'enjeu érosion est important et qu'il faudra rendre des comptes à l'avenir concernant le manque de qualité des cours d'eau.

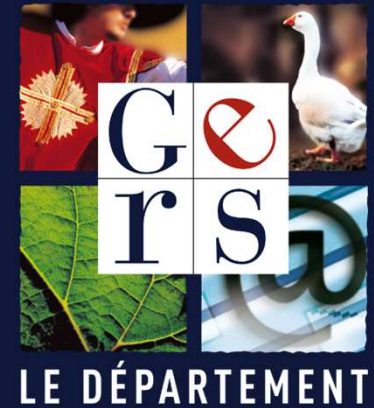
La réglementation évolue également, avec la nouvelle PAC nous sommes obligés de couvrir les sols, il n'y a plus la zone palombe et argile qui étaient des dérogations. Les crédits carbone font également partie des solutions.

Le bon état des cours d'eau est affiché depuis 20 ans, nous devons aller en ce sens-là et nous n'avons pas le choix.

Sur les têtes de BV nous avons encore quelques éleveurs, et tant qu'il y en aura nous aurons moins de mal à atteindre le bon état mais dans toutes les zones médianes où nous avons des cultures et de la vigne se sera plus problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et six minutes et le Président invite le comité à terminer la soirée par un apéritif dinatoire.

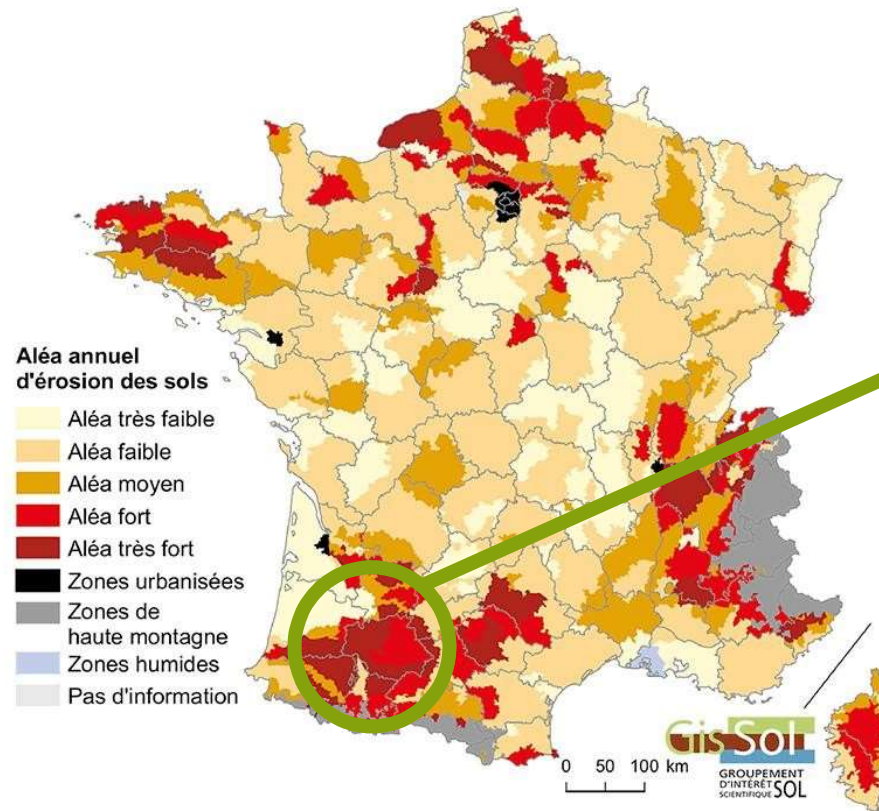
Ingénierie territoriale
2023 - CATER



« Ruissellement BV Midour-Douze »

« Un constat partagé depuis longtemps à l'échelle du territoire »

L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole



Aléa d'érosion des sols fort à très fort

Source : Gis Sol-Inra-SOeS, 2011.

« Les enjeux »

QUALITE DES EAUX

**Une démarche pour trouver des solutions collectives
visant à :**

- **réduire le phénomène de transfert de la terre qui dégrade la qualité de l'eau et la biologie des rivières**



« Les enjeux »

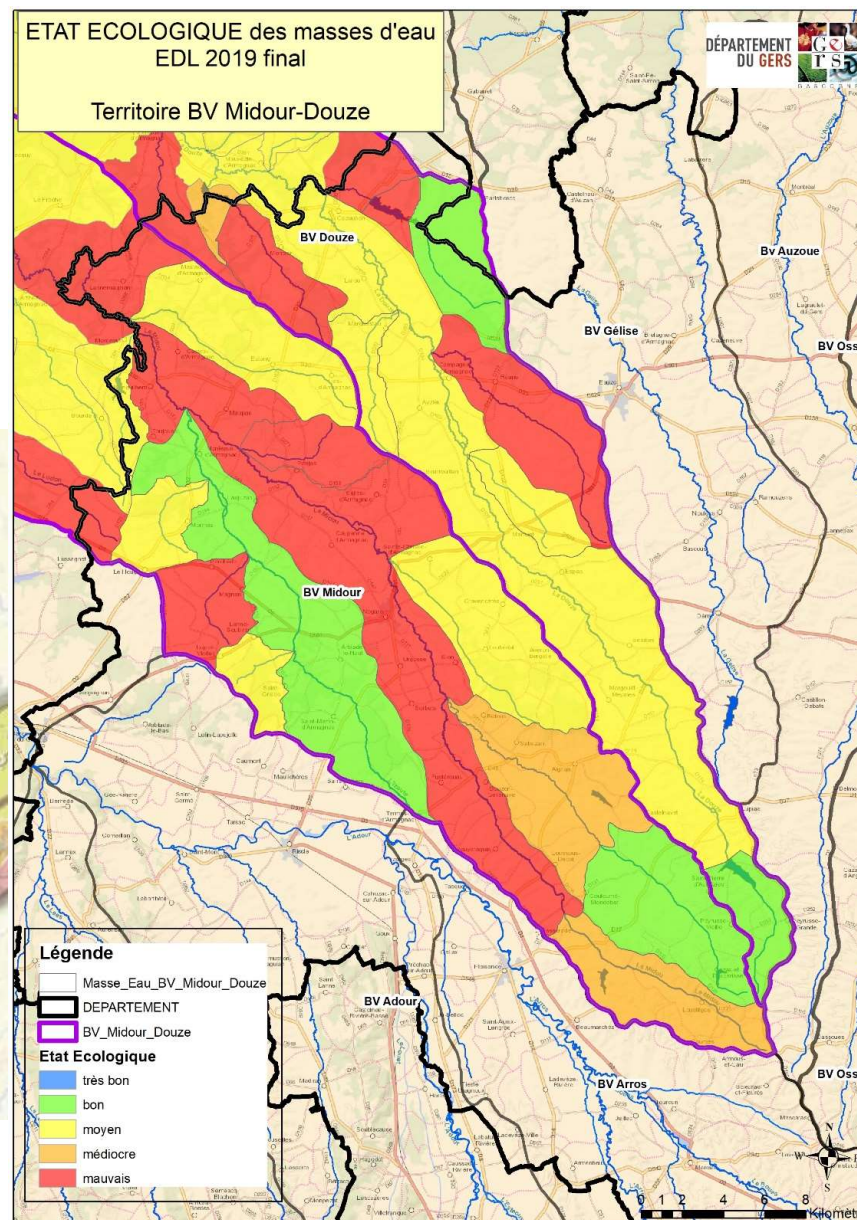
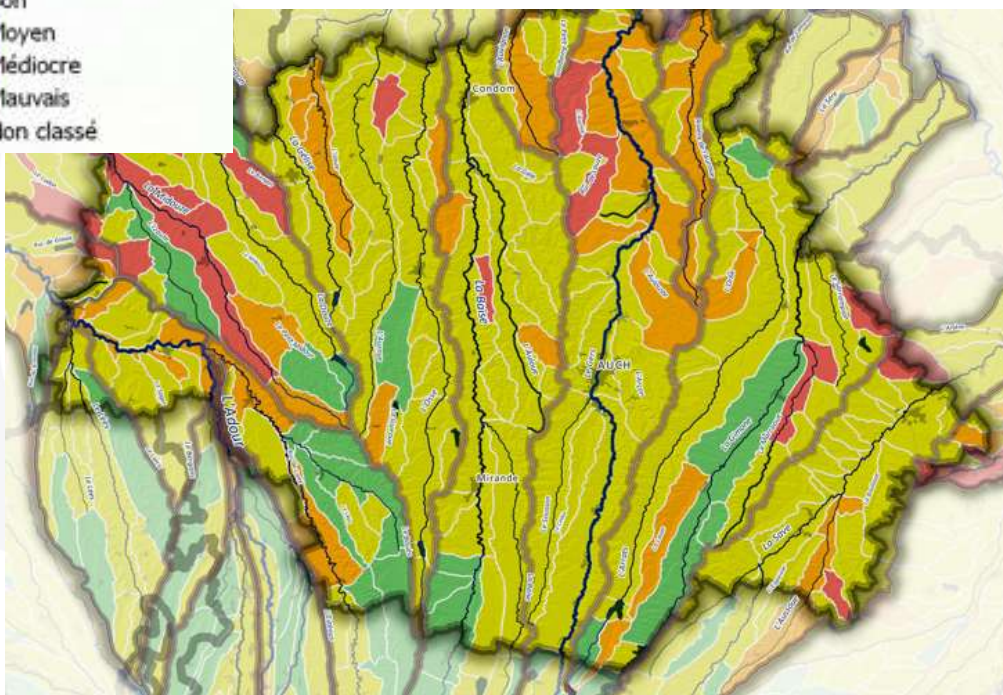
QUALITE DES EAUX

13% de bon état des eaux superficielles dans le Gers

« Protéger la voirie, c'est protéger la rivière... »

Qualité écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Non classé

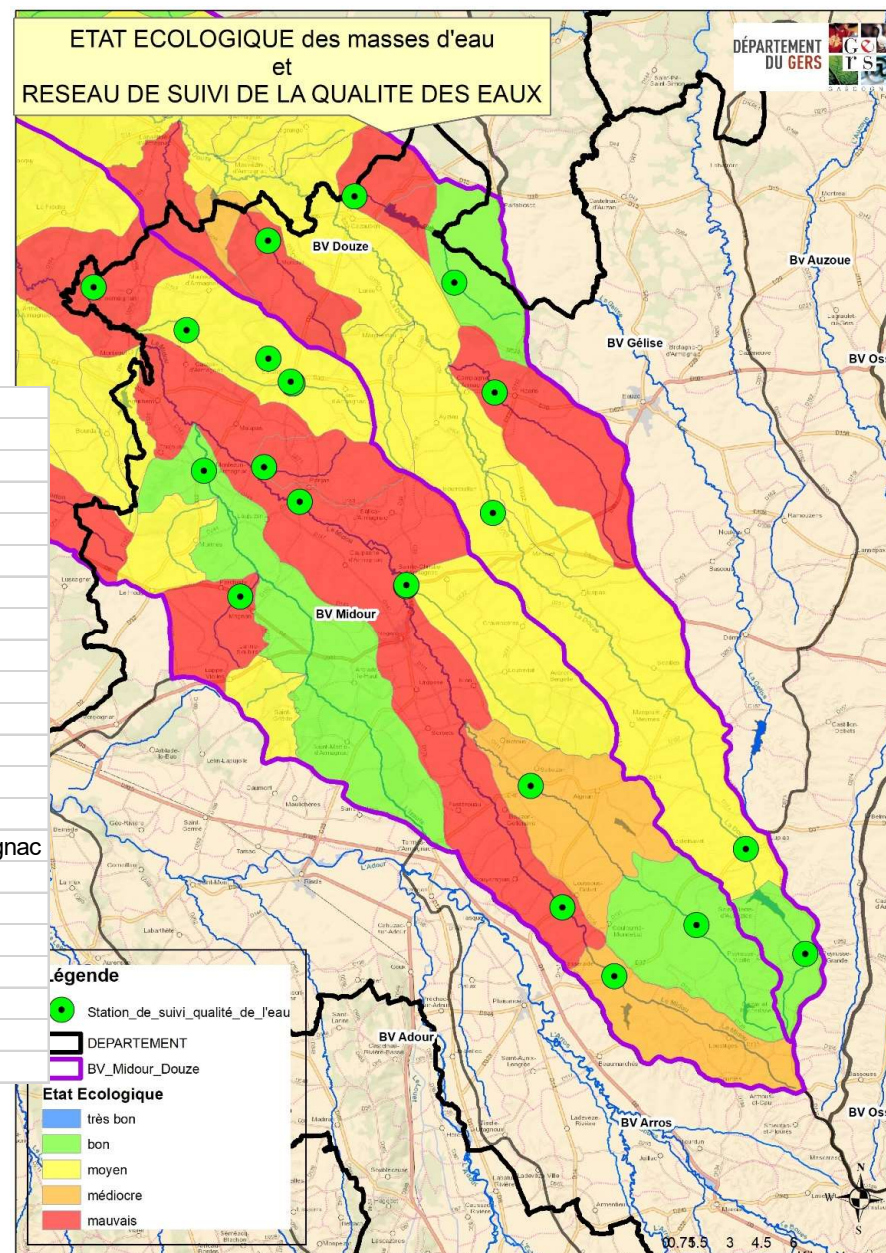


« Les enjeux »

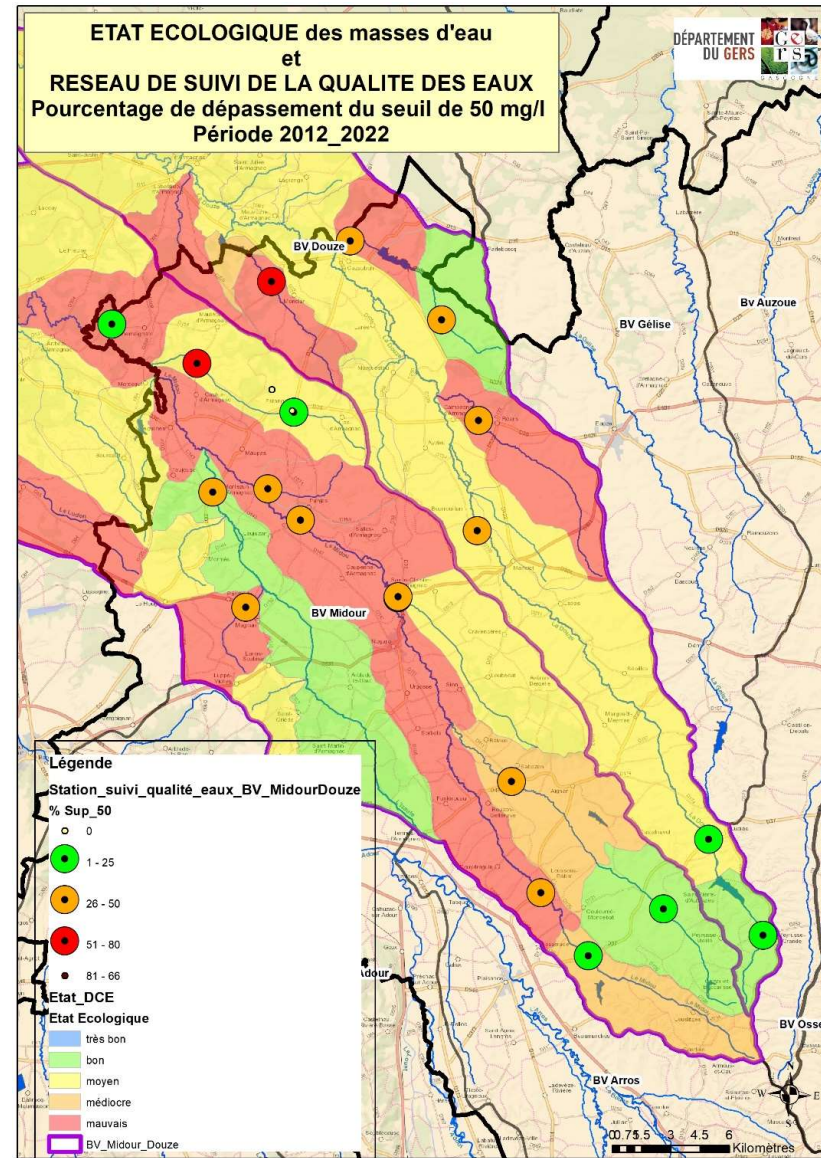
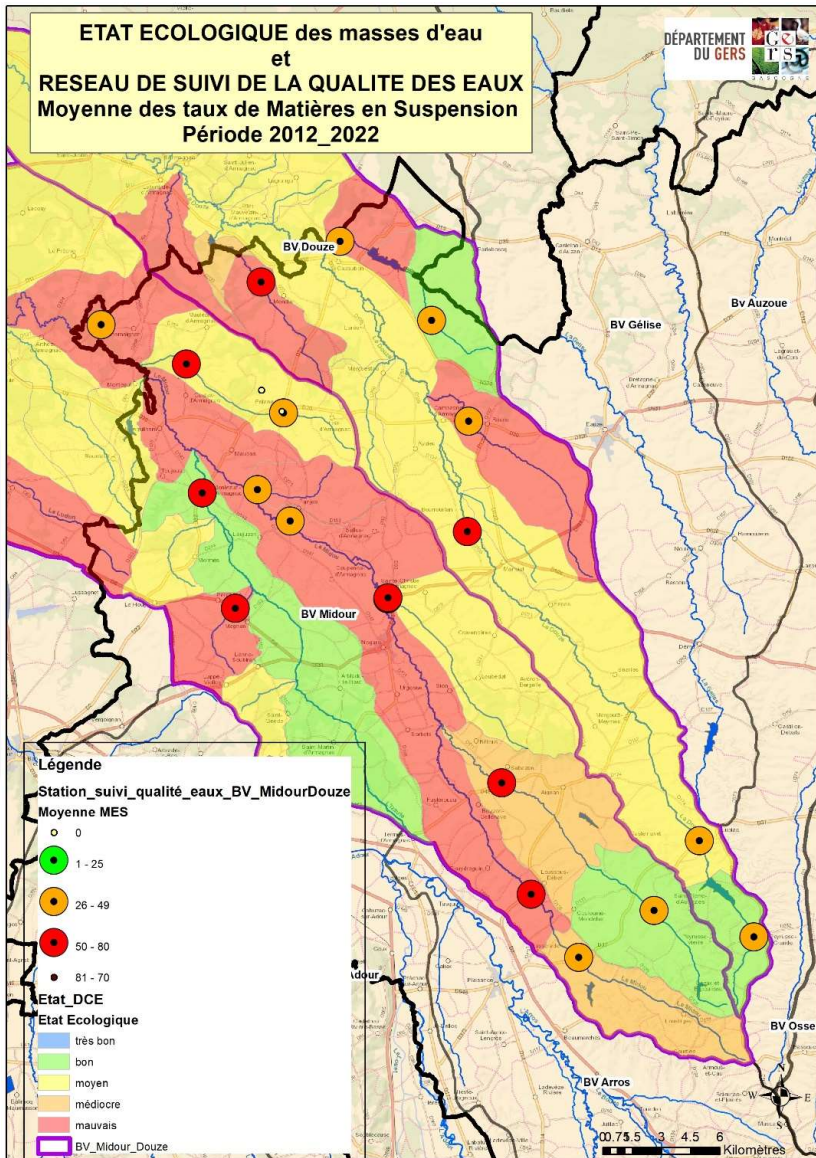
QUALITE DES EAUX

Le réseau de suivi de la qualité des eaux sur la BV Midour – Douze – 22 points de mesure

Le Midour au niveau de Couloume Mondebat	Pont de la D37 le pont
Le Loumné	Pont de la D154
L'Uby au niveau de Cazaubon (Pont de la D235)	Pont de la D235
L'Uby au niveau de Cazaubon	Au niveau du pont du cc entre N524 et D10
Le Bergon au niveau de Réans	Pont de la D30 entre Campagne-d'Armagnac et Réans
La Douze au niveau de Manciet	Chemin par la D109 au niveau de Manciet
La Douze au niveau de Lupiac	Pont de la D37 au niveau de Lupiac
Le Midour à Lannemaignan	Pont de la D154 à Lannemaignan
L'Estang au niveau de Mauléon-d'Armagnac	Pont de la D209 au niveau de Mauléon-d'Armagnac
L'Estang à Estang	Pont de la D151
L'Isaute à Monlezun-d'Armagnac	Pont de la D32 à Monlezun-d'Armagnac
Le Ruisseau de la Saule au niveau de Magnan	Au niveau du pont de la D6 entre Magnan et Perchède
Le Ruisseau de la Moulie au niveau de Maupas	Pont du cc vers piste ULM'
Le Midour au niveau de Laujuzan	Pont de la D152 de Laujuzan à Panjas
Le Midour au niveau de Caupenne d'Armagnac	Pont du CC par la N124 au niveau de Caupenne d'Armagnac
Le Petit Midour au niveau de Sabazan	Pont du Basta (D48)
Le Petit Midour au niveau de Couloume-Mondebat	Pont du cc entre Tichané et Sentillon
Le Midour à Nogaro	Lieu-dit Trinqualié en aval du pont à Nogaro
Le Midour à Loussous-Débat	Pont de la D20 au lieu-dit Jeannine à Loussous-Débat
La Douze à Peyrusse-Grande	Pont de la D252 à Peyrusse-Grande
Affluent Rive droite à Estang	Affluent à 100 m en aval D152
L'Arboutz à Estang	Au niveau du pont entre Piron et Camelire



« Les enjeux Matières en suspension »

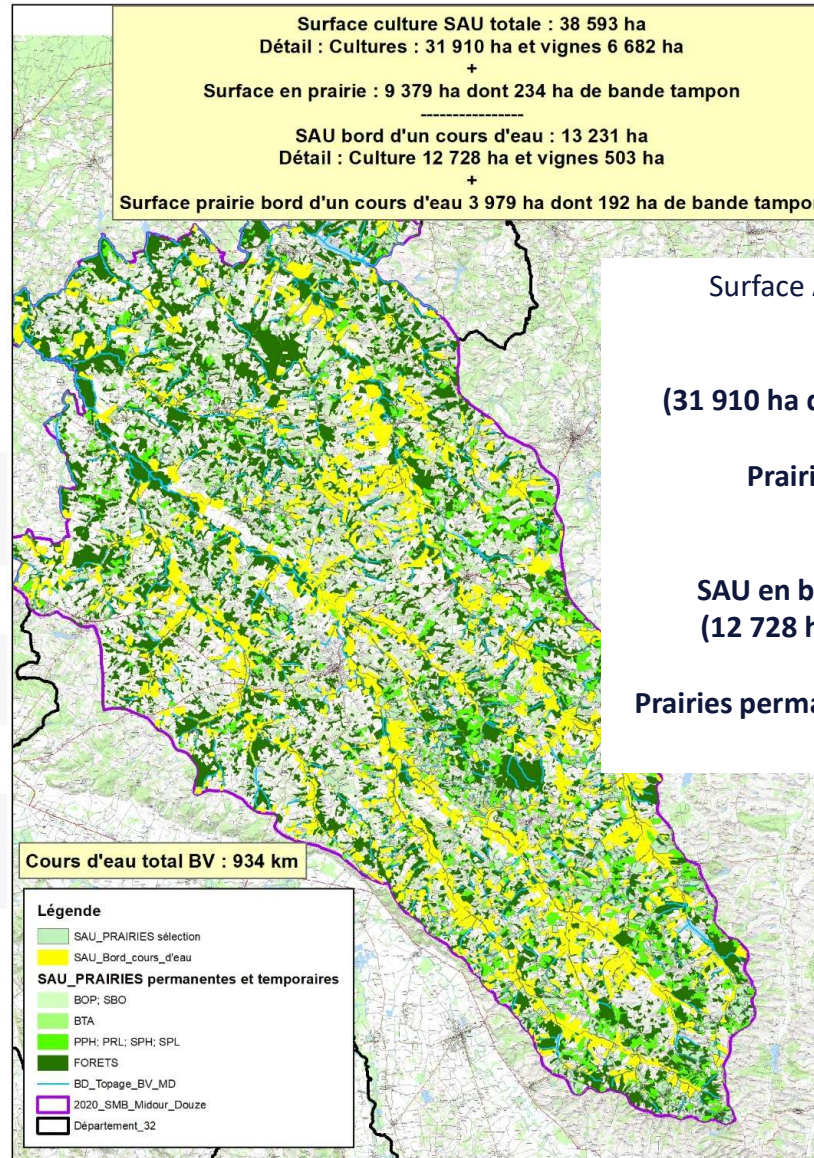
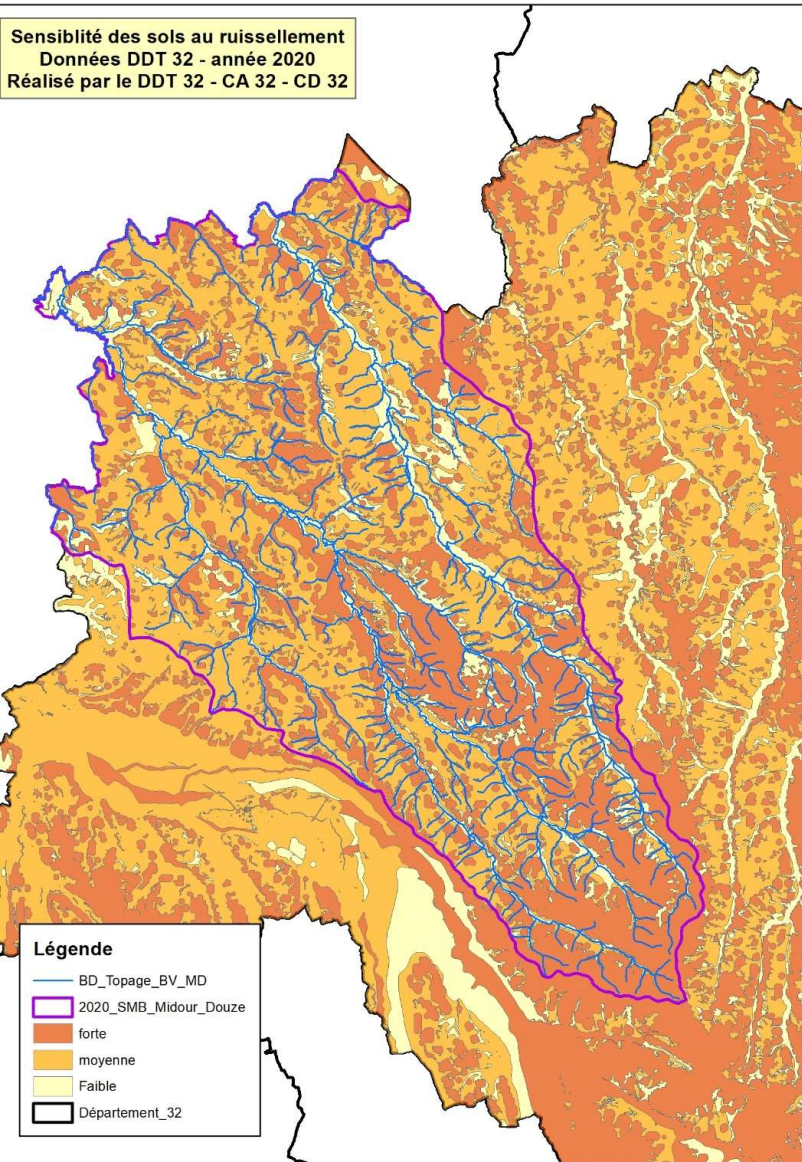


« Les enjeux Matières en suspension »



Nom_station	Moyenne 2013-2021 MES en Mg/l	Pourcentage de dépassement du seuil de 50mg/l	Priorité	Commentaires
Le Midour au niveau de Couloume Mondebat	38.05	20.00	3	
Le Midour à Loussous-Débat	50.54	29.62	2	
Le Midour au niveau de Caupenne d'Armagnac	62.83	49.25	1	
Le Midour au niveau de Laujuzan	49.46	30.33	2	
Le Midour à Lannemaignan	48.49	22.45	3	
Le Petit Midour au niveau de Coulome-Mondebat	37.18	13.63	3	
Le Petit Midour au niveau de Sabazan	56.06	32.69	1	
Le Loumné	56.58	56.60	3	Retenue collinaire en aval
L'Estang à Estang	34.94	11.42	3	
L'Estang au niveau de Mauléon-d'Armagnac	53.23	56.60	1	
L'Izaute à Monlezun-d'Armagnac	54.89	27.94	2	
Le Ruisseau de la Saule au niveau de Magnan	70.13	44.33	1	
Le Ruisseau de la Moulie au niveau de Maupas	46.11	40.28	2	
La Douze à Peyrusse-Grande	36.49	19.60	3	Retenue collinaire en aval
La Douze au niveau de Manciet	52.46	35.71	1	
La Douze à Mauvezin d'Armagnac	51.71	28.03	3	
Le Bergon au niveau de Réans	46.07	33.29	1	
L'Uby au niveau de Cazaubon	48.86	26.92	3	Retenue collinaire en aval

« Les enjeux Matières en suspension »



Surface Agricole Utile – données 2019

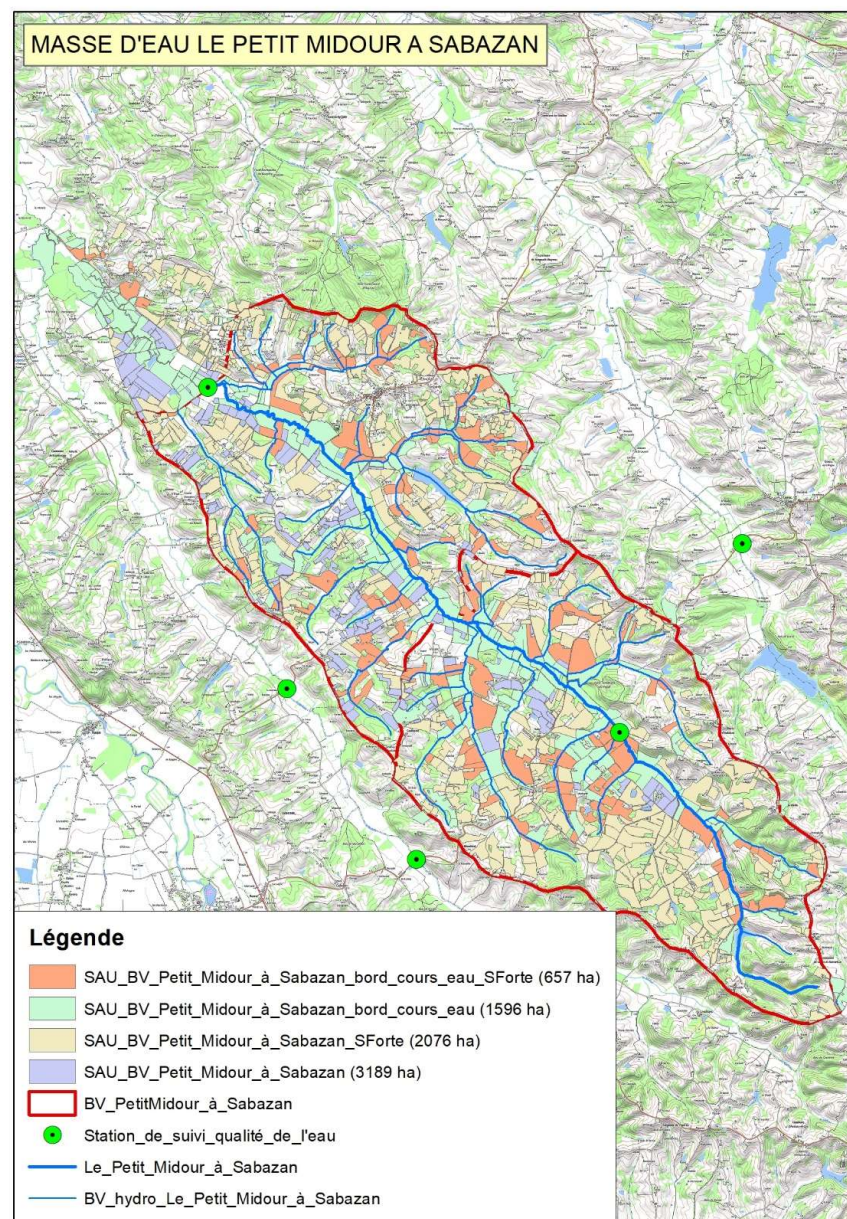
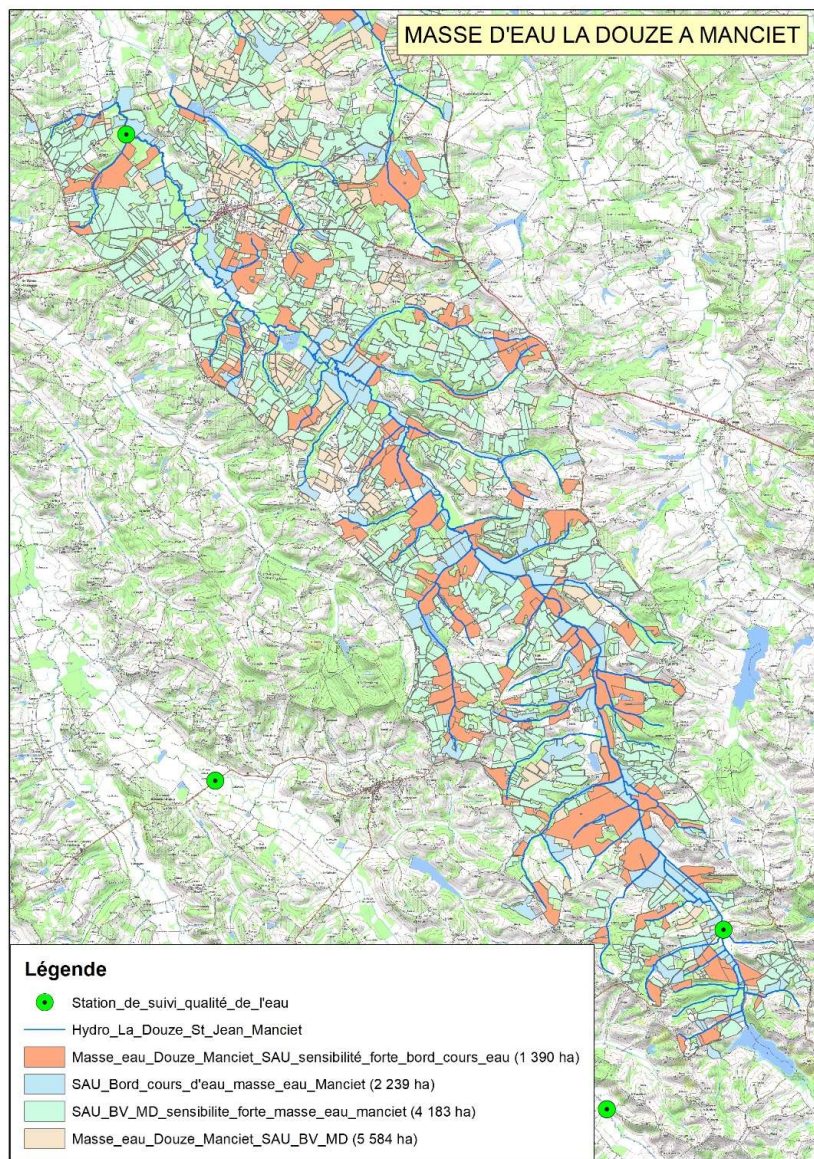
38 593 ha
(31 910 ha de cultures et 6 682 ha de vignes)

Prairies permanentes : 9 379 ha

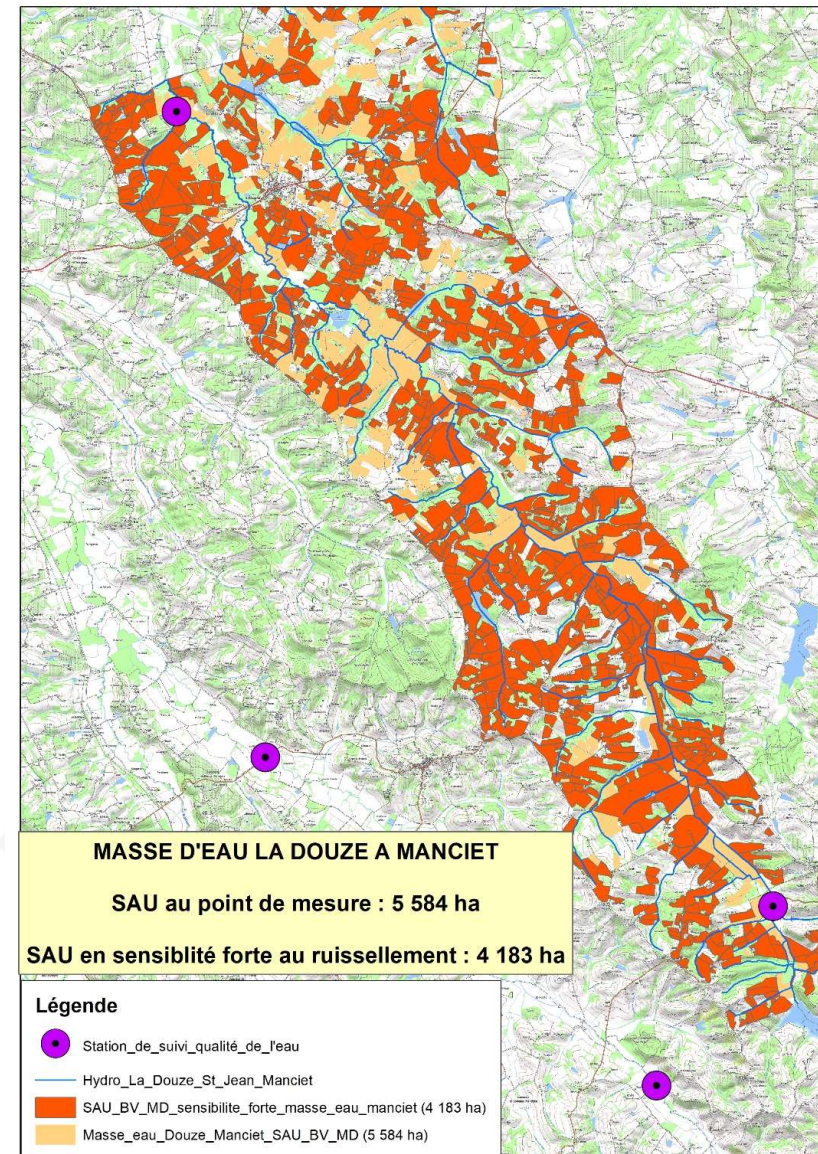
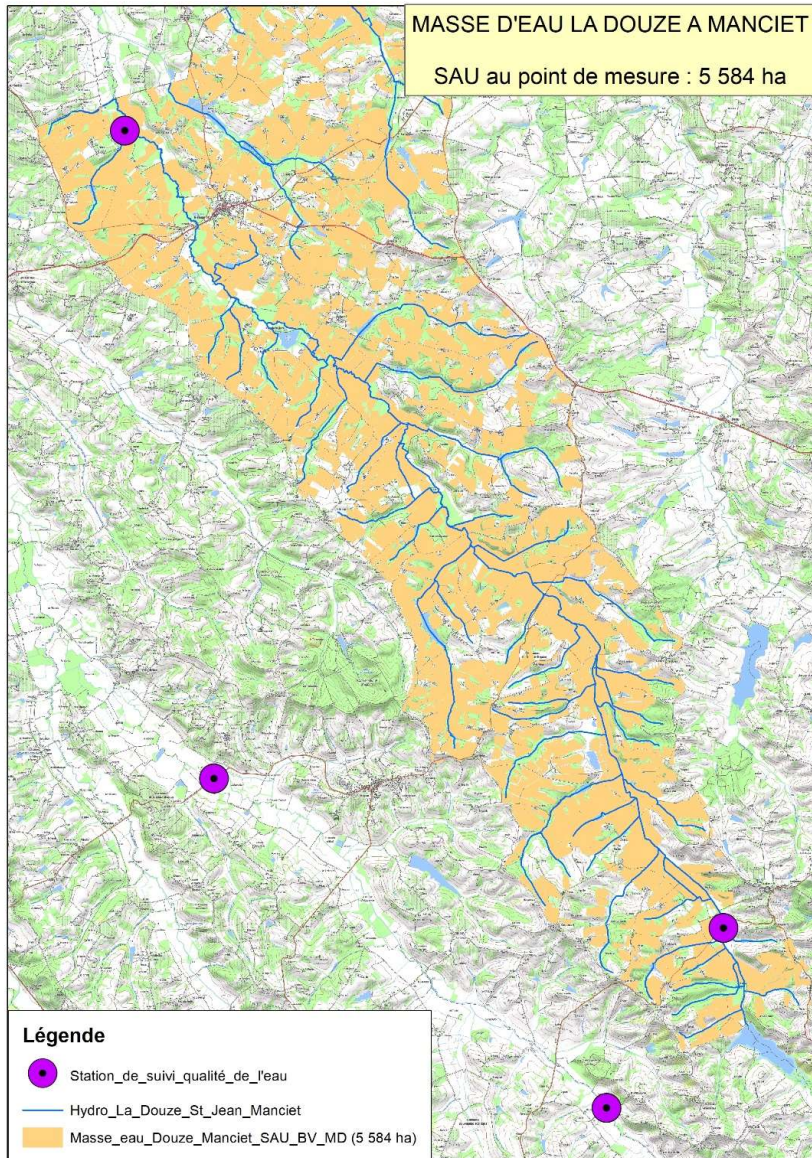
SAU en bordure cours d'eau : 13 231 ha
(12 728 ha culture et 503 ha de vignes)

Prairies permanentes en bordure de cours d'eau : 3 979 ha

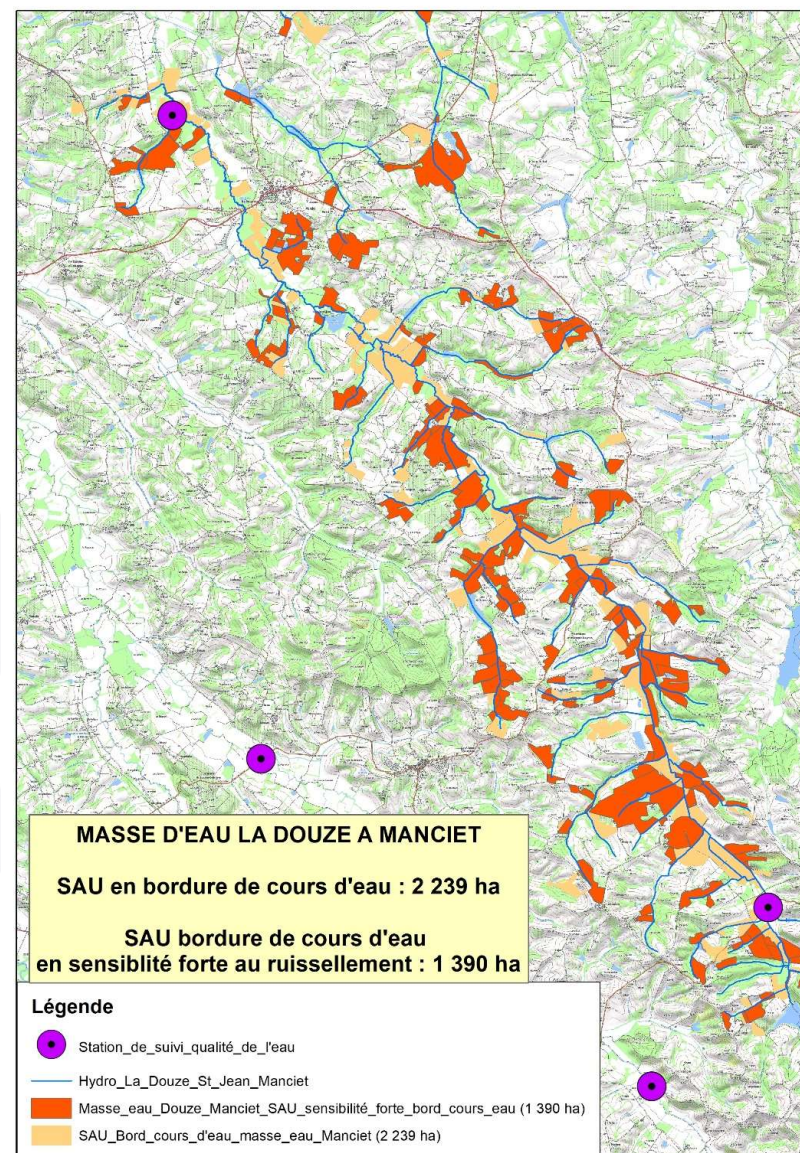
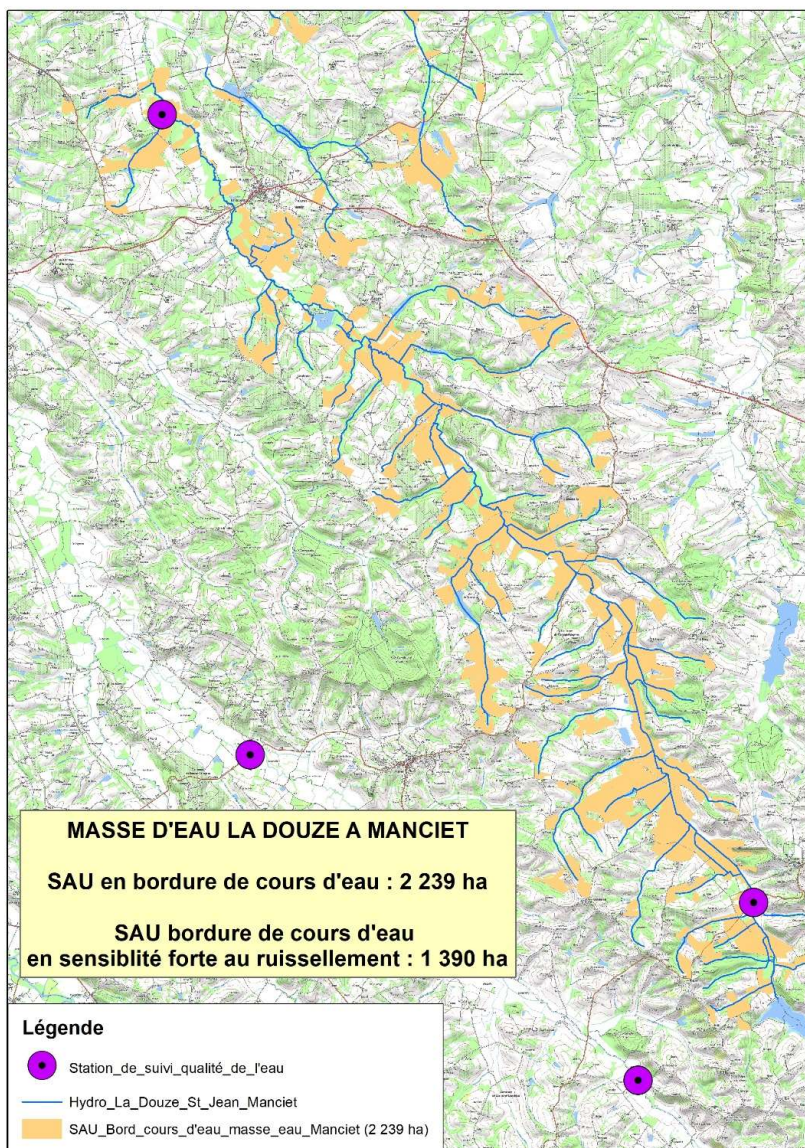
« Les enjeux Matières en suspension »



« Les enieux Matières en suspension Exemple masse d'eau Douze jusqu'à Manciet »



« Les enjeux Matières en suspension Exemple masse d'eau Douze jusqu'à Manciet »



« Les enjeux Matières en suspension Exemple masse d'eau Douze jusqu'à Manciet »



Nom_station	Superficie Km ² de la source de la masse d'eau au point de mesure	Superficie SAU (ha) de la source de la masse d'eau au point de mesure	Superficie SAU (ha) de la source de la masse d'eau entre deux points de mesure	Superficie SAU en sensibilité forte ruissellement (ha) de la source de la masse d'eau au point de mesure	Superficie SAU sensibilité forte (ha) ruissellement entre deux points de mesure	Superficie parcelle bord de cours d'eau (ha)	Superficie parcelle bord cours d'eau (ha) entre deux points de mesure	Superficie parcelle bord cours d'eau en sensibilité forte (ha)	Superficie parcelle bord cours d'eau en sensibilité forte (ha) entre deux points de mesure
our au niveau de Couloume Mondebat	28	962	962	914	914	510	510	259	259
Le Midour à Loussous-Débat	37	1 380	418	1 195	281	739	229	398	139
our au niveau de Caupenne d'Armagnac	121	4 196	3 778	3 460	2 265	2 058	1 319	1 153	755
le Midour au niveau de Laujuzan	159	6 415	2 637	4 973	1 513	2 773	715	1 478	325
Le Midour à Lannemaignan	203	8 664	6 027	6 567	1 594	3 215	442	1 677	199
Midour au niveau de Couloume-Mondebat	20	927	927	836	836	373	373	185	185
Petit Midour au niveau de Sabazan	77	4 116	3 189	2 912	2 076	1 969	1 596	842	657
Le Loumné	20	900	900	659	659	143	143	83	83
L'Estang à Estang	12	503	503	415	415	148	148	79	79
ng au niveau de Mauléon-d'Armagnac	38	1 616	1 113	1 319	904	425	277	203	124
'lzaute à Monlezun-d'Armagnac	69	4 449	4 449	3 100	3 100	1 338	1 338	640	640
seau de la Saule au niveau de Magnan	19	1 129	1 129	559	559	293	293	106	106
seau de la Moulie au niveau de Maupas	16	893	893	670	670	253	253	127	127
La Douze à Peyrusse-Grande	9	379	379	368	368	148	148	89	89
La Douze au niveau de Manciet	116	5 963	5 584	4 551	4 183	2 387	2 239	1 479	1 390
a Douze à Mauvezin d'Armagnac	390	11 477	5 514	7 754	3 203	4 558	2 171	2 373	894
Le Bergon au niveau de Réans	28	1 829	1 829	1 051	1 051	601	601	280	280
L'Uby au niveau de Cazaubon	25	778	778	540	540	198	198	160	160

« Les enjeux Matières en suspension Exemple masse d'eau Douze jusqu'à Manciet »



Nom_station	Superficie Km ² de la source de la masse d'eau au point de mesure	Superficie SAU (ha) de la source de la masse d'eau entre deux points de mesure	Superficie SAU sensibilité forte (ha) ruissellement entre deux points de mesure	Superficie parcelle bord cours d'eau (ha) entre deux points de mesure	Superficie parcelle bord cours d'eau en sensibilité forte (ha) entre deux points de mesure	Moyenne 2013- 2021 MES en Mg/l	Pourcentage de dépassement du seuil de 50mg/l	Priorité
Le Midour au niveau de Caupenne d'Armagnac	121	3 778	2 265	1 319	755	62.83	49.25	1
Le Petit Midour au niveau de Sabazan	77	3 189	2 076	1 596	657	56.06	32.69	1
L'Estang au niveau de Mauléon-d'Armagnac	38	1 113	904	277	124	53.23	56.60	1
Le Ruisseau de la Saule au niveau de Magnan	19	1 129	559	293	106	70.13	44.33	1
La Douze au niveau de Manciet	116	5 584	4 183	2 239	1 390	52.46	35.71	1
Le Bergon au niveau de Réans	28	1 829	1 051	601	280	46.07	33.29	1
TOTAL	400	16 622	11 038	6 325	3 312			

« Les compétences »

COMPETENCE VOIRIE



ACTEURS : Collectivité ayant la compétence (Département, Commune, EPCI à fiscalité propre ou non)

OBJECTIF : Conservation de la voirie / sécurité des usagers

CIBLES : Toute parcelle concernée par les phénomènes de type coulées de boue abimant la voirie et menaçant la sécurité des usagers

Interventions : Directe avec AOT

Directe avec exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire (mise en cause de la responsabilité dans les coulées de boue sur la voirie)

Indirecte avec subvention au propriétaire

COMPETENCE GEMAPI



ACTEURS : EPCI à fiscalité propre ou Syndicat gémapien bénéficiaire d'un transfert de compétence

OBJECTIFS : Protection du bon état écologique des rivières / prévention des inondations

CIBLES : Toute zone utile pour l'atteinte des objectifs

Interventions : Directe avec DIG (définition du périmètre, lieu d'intervention, actions envisagées, temporalité et entretien des ouvrages)

COMPETENCE ECONOMIE



ACTEURS : Région

Département / CC / communes : en complément des aides régionales

OBJECTIF : Aide économique aux agriculteurs / protection de l'environnement

CIBLES : Agriculteurs

Interventions : Subventions en complément d'une aide régionale, par convention avec la Région

COMPETENCE EROSION



ACTEURS : Toute collectivité ou groupement se saisissant de la compétence (L.211-7 du code de l'environnement)

OBJECTIF : Lutte contre l'érosion des sols

CIBLES : Toute parcelle concernée par le phénomène d'érosion / périmètre retenu à définir dans la DIG

Interventions : Directes avec DIG (définition du périmètre, lieu d'intervention, actions envisagées, temporalité et entretien des ouvrages)

« Les enjeux »

SECURITÉ ET FINANCIER et *qualité des sols*

- Année 2013 : 1,2 M € donc 300 000 € pour le CD 32 (environ 6 €/habitants)
- Mai-Juin 2018 : 4,7 M€ les dégâts des coulées de boues déclarés en Préfecture en par les collectivités, (environ 23€/habitant), dont 600 000 € pour le CD 32
- Et... tous les travaux, non chiffrés, réalisés par les riverains, particuliers...



Coulée de boue sur route



Enrobé emporté



Curage fossé et/ou
ruisseau

« Des collectivités déjà engagées »

- **Bastides de Lomagne**
 - Démarche de diagnostic parcellaire et de conseil auprès des agriculteurs.
 - Convention avec la Chambre d'agriculture pour l'accompagnement technique
 - Subvention du Conseil Départemental

- **Gascogne Toulousaine**
 - Démarche de diagnostic réalisée
 - Accompagnement pour la mise en place de couverts
 - Animation par l'association d'agriculteurs (animation et achat de semences)
 - Subvention du Conseil Départemental

- **SM Midour Douze**
 - Rencontre annuelle sur la thématique de la conservation des sols
 - Financement des actions portés par des collectivités (1/3 de l'autofinancement)

LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS



23 juillet 2020

Actus-Agendas, Territoires, Agroenvironnement, Productions-techniques, Cultures

En 2018 suite à des coulées de boues importantes sur la voie, la communauté de communes Bastides de Lomagne (CCBL) a décidé de prêter main forte aux agriculteurs. Aujourd'hui, l'érosion du sol est un phénomène qui engendre des dépenses significatives pour la CCBL au niveau du nettoyage de la voie ainsi que des risques pour la sécurité routière. Pour les agriculteurs, l'érosion du sol est une perte nette de leur capital sol impliquant un handicap économique sur le moyen et long terme. La CCBL a donc décidé en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gers d'aider et d'accompagner les agriculteurs de la zone dans une démarche dynamique afin de réduire le phénomène d'érosion des sols.

A ce jour, trois réunions publiques ont été réalisées pour présenter la démarche. Cette action va se dérouler sur une zone particulière définie par la CCBL.

L'érosion dans le Gers, c'est 5 millions € en 2018!

Suivant les épisodes pluvieux l'érosion entraîne une perte de terre, un handicap économique important pour les agriculteurs (diminution de la couche arable, lessivage et entraînement des éléments nutritifs, perte de matière organique).

- Jusqu'à 200 à 300T/ha de terre perdue localement = 1.4 à 2cm de terre
- En moyenne on considère 50 T de terre /ha/an soit 3 mm de terre
- Formation du sol = 0.9 mm/an en moyenne soit 25 ans pour regagner 2 cm !

Des pratiques agricoles alternatives

Le bassin versant de l'Hestell, situé à l'est de L'Isle-Jourdain est une zone où la SAU (surface agricole utile) est composée à 98% de grandes cultures. Or, ce territoire, caractérisé par de fortes pentes, est particulièrement touché par l'érosion des sols.

Pour lutter contre ce phénomène, la communauté de communes, en partenariat avec le **Groupe des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT)**, accompagne depuis 2 ans les agriculteurs à la mise en place de cultures alternatives : cultures associées, couverts végétaux, bandes enherbées, allongement de la rotation.



L'érosion des sols en 2015

« Des collectivités déjà engagées »



Lutte contre l'érosion des sols

Nos solutions d'accompagnement

 Vos parcelles sont en zones éligibles ?
Contactez nous pour vous en assurer.

3 objectifs principaux sur les parcelles sensibles à l'érosion :

1. Limiter le ruissellement
2. Favoriser l'infiltration de l'eau
3. Augmenter la stabilité structurale du sol

Une combinaison de leviers à travailler

<u>Techniques culturales</u> 	<u>Aménagements</u> 
 Rotation des cultures	 Agencement parcellaire
 Raisonnement du travail du sol	 Organisation à l'échelle du bassin versant
 Couverts végétaux	 Infrastructures paysagères (haies, bandes enherbées,...)
 Amendements organiques	



« Merci de votre attention »